

**Médecins Sans Frontières Luxembourg (A.s.b.l.)  
Association sans but lucratif**

**Comptes annuels révisés  
au 31 décembre 2022**

68, rue de Gasperich  
L-1617 Luxembourg  
**R.C.S. Luxembourg : F4090**



**Bilan au 31 décembre 2022**  
**(Exprimé en Euros)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note(s)</b>	<b>2022 EUR</b>	<b>2021 EUR</b>
<i>Actif immobilisé</i>			
- immobilisations incorporelles	2.2,3	0	0
- immobilisations corporelles	2.3,4	<u>40 106</u>	<u>50 560</u>
		40 106	50 560
 <i>Actif circulant</i>			
Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :			
- financements à recevoir		61 320	36 575
- créances sur d'autres sections MSF	5	38 272	59 979
- autres créances	6	695 036	694 766
 Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse			
		<u>2 788 953</u>	<u>2 051 470</u>
		3 583 581	2 842 790
 <i>Comptes de régularisation</i>	 2.5	 196	 306
 <b>Total du bilan (Actif)</b>		 <b><u>3 623 883</u></b>	 <b><u>2 893 656</u></b>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

## Bilan au 31 décembre 2022

<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Note(s)</b>	<b>2022 EUR</b>	<b>2021 EUR</b>
<i>Fonds propres</i>			
- résultats reportés	2.6,7	2 109 376	2 344 332
- résultat de l'exercice	2.6,7	<u>(2 872)</u>	<u>(234 956)</u>
		2 106 504	2 109 376
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.7		
- dettes envers d'autres sections MSF	8	1 244 140	547 006
- dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels	9	11 785	11 785
- dettes envers autres organisation privé		11 178	11 178
- dettes sur achats et prestations de services		154 369	63 424
- dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		86 410	135 364
- dettes autres		<u>9 497</u>	<u>15 523</u>
		1 517 379	784 280
<b>Total du bilan (Passif)</b>			
		<b><u>3 623 883</u></b>	<b><u>2 893 656</u></b>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

## Compte de pertes et profits au 31 décembre 2022

	Note(s)	2022 EUR	2021 EUR
Chiffre d'affaires net			
Dons reçus de particuliers & de sociétés	10	8 560 880	7 225 022
Dons reçus d'organisations privées	11	-	-
Financements publics et institutionnels	12	37 924	54 513
Autres produits d'exploitation		25 092	20 570
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF	13	(5 951 807)	(5 143 565)
Autres charges externes	14	(881 456)	(639 102)
Frais de personnel	15		
Salaires et traitements		(1 513 254)	(1 480 224)
Charges sociales			
- couvrant les pensions		(123 522)	(119 344)
- autres charges sociales		(133 255)	(128 747)
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles		(12 750)	(17 501)
Autres intérêts et autres produits financiers		746	85
Intérêts et autres charges financières		(11 470)	(6 663)
Résultat de l'exercice		(2 872)	(234 956)

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022**

### **Note 1 - Généralités**

L'Association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières Luxembourg A.s.b.l. (ci-après l'Association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 1997. Le siège est établi à Luxembourg. L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

L'Association a pour objet :

- de réunir tous les médecins et membres des corps de santé, volontaires pour apporter leur aide humanitaire aux populations en danger et leur assistance aux populations éprouvées par des cataclysmes, des accidents collectifs ou des situations de belligérance,
- de mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour leur apporter des secours dans les délais les plus brefs, avec l'efficacité et la compétence requises,
- de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à servir.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'Association se réserve le droit d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées.

L'Association se réserve également le droit de refuser sa participation, soit sur décision du Conseil d'Administration, soit, en appel, sur décision de l'assemblée générale.

L'Association se met à la disposition des organismes internationaux, des gouvernements ou autorités constituées des pays éprouvés, ainsi que des organisations publiques ou privées, et des collectivités nationales ou régionales qui dans ces mêmes pays, font appel à elle.

L'Association se propose de susciter les relations avec toute université, institution de médecine ou personne, propres à améliorer les compétences de ses membres et l'efficacité de ses missions, en mettant en œuvre des programmes de formation et de recyclage pour ses membres.

L'Association fait partie de Médecins sans Frontières, une association de droit privé à vocation internationale. La fondation originale fut réalisée en France le 20 décembre 1971.

Médecins sans Frontières est une organisation internationale composée par des sections nationales. Toutes les sections obéissent à une charte commune et poursuivent le même but : rétablir aux populations en danger, santé, sécurité et dignité. Un conseil international veille à l'identité du mouvement et est responsable de l'architecture internationale.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)**

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de l'Association sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation suivis sont ceux de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptée par l'Association sont les suivantes :

#### **2.1 Conversion des postes en devises**

L'Association tient sa comptabilité en Euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à EUR 100 sont comptabilisées ; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte bancaire et livre de caisse concerné par la devise.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)**

### **Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)**

#### **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre ans.

#### **2.3 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- |                          |          |
|--------------------------|----------|
| - immeubles              | 5 %      |
| - autres immobilisations | 7 - 33 % |

#### **2.4 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

#### **2.5 Comptes de régularisation – Actif**

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

#### **2.6 Affectation du résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

#### **2.7 Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

#### **2.8 Dons-héritages**

Les héritages sont enregistrés à la date de certification du notaire.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

<b>Note 3 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>2022 EUR</b>	<b>2021 EUR</b>
Coût d'acquisition au début de l'exercice	91 983	91 983
Acquisitions au cours de l'exercice	-	-
Cessions au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Coût d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>91 983</b>	<b>91 983</b>
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	91 983	91 983
Corrections de valeur de l'exercice	-	-
Corrections de valeur des biens cédés	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b>91 983</b>	<b>91 983</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>
<b>Note 4 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2022 EUR</b>	<b>2021 EUR</b>
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1 364 870	1 357 895
Acquisitions au cours de l'exercice	-	6 975
Cessions au cours de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Coût d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>1 364 870</b>	<b>1 364 870</b>
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1 314 310	1 296 809
Corrections de valeur de l'exercice	10 454	17 501
Corrections de valeur des biens cédés	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b>1 324 764</b>	<b>1 314 310</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b><u>40 106</u></b>	<b><u>50 560</u></b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 5 - Créances sur d'autres sections MSF

Les créances sur d'autres sections MSF se composent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- MSF Belgique	5 557	5 724
- MSF Holland	-	3 443
- MSF South Africa	-	46 391
- Autres sections MSF	<u>32 715</u>	<u>4 421</u>
	<u><b>38 272</b></u>	<u><b>59 979</b></u>

### Note 6 – Autres Créances

Les autres créances se composent essentiellement d'un legs pour lequel l'Association dispose de la nue-propriété pour un montant de 684 000 EUR (2021 : 684 000 EUR).

### Note 7 - Résultats reportés

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Résultats reportés au début de l'exercice	2 109 376	2 344 332
Résultat de l'exercice précédent	<u>(3 002)</u>	<u>(234 956)</u>
<b>Résultats reportés à la clôture de l'exercice</b>	<u><b>2 106 374</b></u>	<u><b>2 109 376</b></u>

### Note 8 - Dettes envers d'autres sections MSF

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- MSF Belgique	904 626	49 626
- MSF Suisse	1 300	-
- MSF Fondation Lux	266 713	297 832
- MSF France	6 941	143 850
- Autres sections MSF	<u>64 560</u>	<u>55 698</u>
	<u><b>1 244 140</b></u>	<u><b>547 006</b></u>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 9 - Dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels

Ces dettes sont généralement en relation avec des contrats de financements du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

### Note 10 - Dons reçus de particuliers & de sociétés

Les dons reçus des particuliers & des sociétés sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- Dons non dédiés	5 699 629	5 731 501
- Dons dédiés	<u>2 861 251</u>	<u>1 493 521</u>
	<b><u>8 560 880</u></b>	<b><u>7 225 022</u></b>

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité. La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est transférée du compte de pertes et profits dans le poste « fonds disponibles pour projets futurs» (néant en 2021 et 2022).

### Note 11 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- Ministère de l'Education luxembourgeois	3 514	7 797
- Organisation Mondiale de la Santé	<u>34 410</u>	<u>46 716</u>
	<b><u>37 924</u></b>	<b><u>54 513</u></b>

### Note 12 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 13 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- Frais administratifs du siège	785 527	575 195
- Projets Internationaux MSF	<u>95 929</u>	<u>63 907</u>
	<b><u>881 456</u></b>	<b><u>639 102</u></b>

### Note 15 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
- Personnel siège	1 513 254	1 480 224
- Charges sociales	<u>256 777</u>	<u>248 091</u>
	<b><u>1 770 031</u></b>	<b><u>1 728 315</u></b>

L'Association a employé 24,83 ETP (Face to Face and Télémarketing inclus) en moyenne au cours de l'exercice 2022 (26,15 ETP en 2021).

Au cours de l'exercice, l'Association a employé 4,80 ETP détachés par d'autres sections et a détaché 4,59 ETP dans d'autres sections. Ces frais et produits sont également comptabilisés au niveau des salaires.

Le montant global du personnel refacturé par et à MSF-Luxembourg représente respectivement un montant de 279 777 EUR et 510 805 EUR (2021 : 265 933 EUR et 394 797 EUR).

### Note 16 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2022, il n'y a pas eu de paiement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

## **Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)**

### **Note 17 - Engagements**

L'Association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2022.

### **Note 18 – Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'y pas d'évènements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2022.